



CERTIFICAT CLÉA

SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

CLÉA : QU'EST-CE QUE C'EST ?

CléA est une **certification** interprofessionnelle, reconnue au niveau national. Créée par les partenaires sociaux et gérée par Certif'Pro, CléA a pour objectif d'attester de votre **employabilité**.

La certification CléA a de nombreux atouts :

- elle peut vous permettre d'évoluer dans votre entreprise, de changer de métier ou bien encore de faciliter votre accès à la formation,
- elle prouve que vous possédez les compétences de base et la capacité d'adaptation nécessaires pour intégrer avec succès un environnement professionnel.

QUELS SONT LES DOMAINES DE COMPÉTENCES CERTIFIÉS PAR CLÉA ?

CléA atteste que vous possédez des compétences dans **7 domaines** :

- Communiquer en français ;
- Calculer, raisonner (mathématiques) ;
- Utiliser un ordinateur et internet ;
- L'aptitude à travailler en équipe ;
- Travailler en autonomie et prendre des initiatives ;
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- Maîtriser les règles de base d'hygiène, de sécurité et environnementales.

CLÉA : POUR QUI ?

La certification CléA s'adresse à tous les actifs : **salariés, intermittents, intérimaires ou bien demandeurs d'emploi** n'ayant pas ou ayant peu de diplôme et souhaitant sécuriser leurs parcours professionnels.

CLÉA EN 4 ÉTAPES

[1]



[2]



[3]



[4]

Choisir un **organisme évaluateur** et rencontrer un conseiller CléA.

Réaliser une **évaluation préalable** auprès de l'organisme. Si vous disposez des compétences nécessaires, vous accédez directement à l'**étape 4**.

Vous avez besoin d'une formation complémentaire ? Suivre la formation puis réaliser une **évaluation finale** par l'organisme évaluateur.

Présentation du dossier auprès du **jury paritaire**.

Obtention du **certificat CléA**.

CLÉA : COMMENT L'OBTENIR ?

Le conseiller de l'organisme évaluateur que vous choisirez vous accompagnera tout au long du parcours. Puis il vous fera passer une **évaluation préalable** [étape 1 et 2]. Cela vous permettra de connaître vos points forts et les points que vous pouvez améliorer. L'objectif étant de valider les 7 domaines de compétences.

VOUS AVEZ VALIDÉ LES 7 DOMAINES ?

Félicitations ! L'organisme évaluateur va soumettre votre dossier CléA auprès d'un **jury paritaire** mis en place par l'association Transitions Pro de votre région [étape 4] ou la branche professionnelle de votre entreprise. Pour que la certification soit validée, le candidat doit maîtriser les 7 domaines de compétences.

VOUS N'AVEZ VALIDÉ QU'UNE PARTIE DES DOMAINES ?

Votre conseiller va vous proposer de suivre une **formation** courte et personnalisée [étape 3]. Vous pouvez mobiliser tous les dispositifs de la formation professionnelle pour la financer.

À la fin de cette formation, vous passerez à nouveau une évaluation sur les domaines sur lesquels vous avez travaillé. Il s'agit de l'**évaluation finale**. Pour que la certification soit validée, le candidat doit maîtriser les 7 domaines de compétences.

Votre dossier CléA passera ensuite devant le **jury paritaire** de Transitions Pro pour validation. Votre certificat CléA vous sera alors délivré par mail ou par courrier selon votre choix [étape 4].

CLÉA : QUI FINANCE ?

Le certificat CléA et la formation sont pris en charge par les dispositifs de formation professionnelle :

- **pour les salariés**, vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) (moncompteformation.gouv.fr).
Votre employeur peut également vous financer CléA dans le cadre du plan de développement des compétences ou de la ProA. Renseignez-vous auprès de lui.
 - > Si vous utilisez votre CPF, la certification et la formation peuvent se faire sur votre temps de travail, à condition d'obtenir l'accord de votre employeur sur les dates.
 - > Si vous ne souhaitez pas en informer votre employeur, vous devrez suivre la formation et passer le certificat en dehors de votre temps de travail.
- **pour les demandeurs d'emploi**, le financeur est la Région. Dans les Régions qui ne financent pas encore CléA, Pôle emploi finance les évaluations CléA (www.pole-emploi.fr).

CLÉA : LES ORGANISMES ÉVALUATEURS

L'organisme évaluateur est un organisme habilité par Certif'Pro. Il accueille, évalue le candidat et assure le suivi du dossier CléA. Selon les besoins, il peut faire des propositions de parcours de formation.

Vous pouvez rencontrer plusieurs organismes évaluateurs avant de faire votre choix. Le choix est important car le conseiller vous suivra tout au long de votre parcours.

Pour trouver les organismes évaluateurs près de chez vous : www.certificat-clea.fr/contact/.

CLÉA : OÙ SE RENSEIGNER ?

- Pour avoir plus d'informations sur CléA : www.certificat-clea.fr
- Nos experts de Transitions Pro Île-de-France restent à votre disposition pour répondre à vos questions :
 - > par mail : certificatclea@transitionspro-idf.fr
 - > par téléphone : **01 44 10 58 58**



Pour faciliter vos démarches :

> Téléphonez au **01 44 10 58 58**
du lundi au jeudi de 9H à 17H30
et le vendredi de 11H à 17H30

> Connectez-vous sur

www.transitionspro-idf.fr

> Rendez-vous dans notre Espace conseil
Place Johann Strauss (Paris X^e)
Horaires : consulter notre site internet

> Rejoignez-nous sur



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO Île de France

